

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Les maisons en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 11 (1870), p. 305-312

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1870__11__305_0

© Société de statistique de Paris, 1870, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Les maisons en France.

Le nombre des maisons rapporté à celui des habitants est généralement un indice, négatif ou positif, de civilisation. Plus un pays en possède, plus sa population est largement et convenablement abritée, plus il est satisfait, à ce point de vue, aux besoins les plus essentiels de la santé publique. Toutefois, le nombre proportionnel des maisons n'est pas, à lui seul, une mesure exacte du bien-être des habitants. Leurs dimensions, telles qu'elles résultent de la quotité des portes et fenêtres, le mode de couverture, la nature des matériaux employés à leur construction, indiquent également le degré d'aisance des propriétaires. Mais, ici encore, des distinctions sont nécessaires. Souvent, l'absence de la pierre, des terres argileuses et réfractaires destinées à la fabrication des briques et tuiles, obligent les constructeurs à se contenter des matériaux les plus modestes, jusqu'au moment où l'amélioration des voies de communication et l'accroissement corrélatif des moyens de transport leur permettent de s'en procurer de meilleurs. C'est ainsi que s'explique la prédominance, dans un assez grand nombre de communes rurales, en France, des constructions en pisé (terres battues) ou en pans de bois (chaux et pièce de bois) et des couvertures en paille.

Ce dernier mode de toiture mérite une mention spéciale. Beaucoup de propriétaires ruraux le préfèrent à la tuile et à l'ardoise, par suite, non pas seulement du bon marché de la matière première, mais encore et surtout des avantages propres à la paille, qui, comme mauvaise conductrice du calorique, conserve, en hiver, la chaleur de l'habitation, et la protège, en été, contre une température extrême. Cette couverture ne manque pas, dans quelques contrées, et notamment en Normandie, où elle encadre gracieusement les fenêtres du dernier étage ou la fenêtre unique du grenier, d'une certaine élégance. Mais elle a un inconvénient grave, au moins dans les agglomérations, c'est de faciliter les incendies et surtout d'en favoriser la propagation. Aussi, est-elle interdite, en principe, dans beaucoup de départements, et les maires ne l'autorisent-ils que dans le cas où l'état de fortune des habitants ne leur permet pas d'en employer une autre.

L'art de construire fait chaque jour des progrès aux points de vue de l'élégance, de la commodité et de l'hygiène des habitations. Nos architectes excellent notamment à tirer parti, dans le sens des aisances de la vie, des moindres espaces mis à leur disposition. Il faut les féliciter, en outre, de l'art avec lequel ils assurent,

par l'indépendance des diverses pièces de l'appartement, la liberté de mouvement des membres de la famille. Il est seulement à regretter que, dans nos grandes villes, la cherté croissante et déjà si élevée des terrains ne permette pas de limiter plus sévèrement, par voie administrative, le minimum de capacité des principales pièces de l'habitation. Il ne l'est pas moins que, par déférence pour des considérations de pure vanité, et au mépris des prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène, nos constructeurs réduisent à l'excès, au profit du salon où la famille ne passe guère que quelques heures de la soirée et où elle peut, d'ailleurs, ouvrir les fenêtres en été, les dimensions de la chambre à coucher qu'elle habite pendant sept à huit heures la nuit, c'est-à-dire en l'absence de ce principe vivifiant qui s'appelle la lumière, et avec des fenêtres hermétiquement closes. Pour nous, cette notoire insuffisance du cube d'air respirable dans les pièces le plus longtemps habitées, doit être rangée parmi les causes de la mortalité exceptionnelle des grandes agglomérations urbaines.

Mais, si nos maisons laissent sensiblement à désirer dans cet ordre d'idées, il faut dire qu'elles sont de beaucoup supérieures, en ce qui concerne les autres conditions hygiéniques, à celles de nos pères, surtout dans les villes populeuses. Ainsi, le plus grand nombre, aujourd'hui, est pourvu d'eau; presque partout, le *water-closet* a remplacé l'ancien et nauséabond *cabinet*. Les fosses, mieux construites, plus étanches, n'exhalent plus de mauvaise odeur et ont cessé d'infecter le sol par leurs infiltrations, d'empoisonner les eaux de nos puits. Les eaux ménagères ont aujourd'hui un écoulement facile dans les ruisseaux (presque tous couverts) des rues, d'où des chasses d'eau fréquentes les repoussent dans l'égout, en attendant le moment où elles s'y rendront directement par une communication immédiate de la maison avec un système complet de canalisation souterraine.

Il faut signaler encore, parmi les améliorations qui rendent le séjour de nos maisons de plus en plus agréable, le chauffage et l'éclairage au gaz, le chauffage surtout, qui, en même temps qu'il procure à nos ménagères une notable économie de temps (si ce n'est d'argent), permet de préparer nos repas ou nos tisanes avec une facilité et une rapidité exceptionnelles. Bientôt même le chauffage par le gaz s'étendra de la cuisine aux autres pièces de l'appartement et permettra d'en graduer à volonté la température, ressource précieuse, surtout en cas de maladie.

Nombre de maisons en France. — Ce nombre s'est accru dans les proportions (absolues et relatives) indiquées par le tableau ci-après :

		Accroissement p. 100 par an.			
1826.	6,484,176	1858.	7,940,432	1826-1835 (10 ans) . .	0.55
1835.	6,805,402	1859.	8,007,784	1835-1842 (8 ans) . .	0.61
1842.	7,143,968	1860.	8,035,338	1842-1851 (10 ans) . .	0.52
1851.	7,519,310	1861.	8,233,257	1851-1860 (10 ans) . .	0.69
1852.	7,524,050	1862.	8,278,146	1860-1867 (8 ans) . .	0.61
1853.	7,557,647	1863.	8,328,259		
1854.	7,593,423	1864.	8,381,144		
1855.	7,623,317	1865.	8,438,760		
1856.	7,693,815	1866.	8,473,096		
1857.	7,895,594	1867.	8,527,296		

Disons d'abord que ces nombres se rapportent exclusivement aux maisons d'habitation et sont exclusifs des autres constructions, et notamment des usines. C'est de 1835 à 1842 et de 1851 à 1860, périodes de prospérité relative, que l'accroissement des maisons a été le plus considérable. Cet accroissement est, d'ailleurs, assez

notablement supérieur à celui de la population qui, dans la même période, n'a pas dépassé 0.40 p. 100 par an.

Voici quel était, en 1867, le nombre des maisons par département :

Ain	84,730	Garonne (Haute-)	107,466	Orne	137,256
Aisne	144,878	Gers	81,195	Pas-de-Calais	163,883
Allier	84,018	Gironde	168,906	Puy-de-Dôme	146,988
Alpes (Basses-)	35,766	Hérault	88,201	Pyrénées (Basses-)	87,010
Alpes (Hautes-)	33,978	Ille-et-Vilaine	148,435	Pyrénées (Hautes-)	50,470
Alpes-Maritimes	43,884	Indre	67,274	Pyrénées - Orient	39,328
Ardèche	83,086	Indre-et-Loire	104,106	Rhin (Bas-)	98,157
Ardennes	85,959	Isère	136,010	Rhin (Haut-)	80,117
Ariège	57,563	Jura	66,866	Rhône	88,616
Aube	71,764	Landes	56,802	Saône (Haute-)	75,708
Aude	69,694	Loir-et-Cher	72,360	Saône-et-Loire	131,168
Aveyron	87,123	Loire	91,950	Sarthe	136,408
Bouches-du-Rhône	92,886	Loire (Haute-)	70,063	Savoie	66,145
Calvados	142,723	Loire - Inférieure	133,140	Savoie (Haute-)	62,273
Cantal	51,894	Loiret	81,449	Seine	113,585
Charente	109,455	Lot	73,458	Seine - Inférieure	183,314
Charente-Infér.	141,556	Lot-et-Garonne	101,411	Seine-et-Marne	96,528
Cher	68,618	Lozère	32,203	Seine-et-Oise	121,904
Corrèze	60,660	Maine-et-Loire	144,785	Sèvres (Deux-)	82,434
Corse	46,024	Manche	171,802	Somme	156,427
Côte-d'Or	98,959	Marne	92,758	Tarn	80,493
Côtes-du-Nord	148,997	Marne (Haute-)	78,161	Tarn - et - Garonne	62,768
Creuse	62,400	Mayenne	90,924	Var	72,518
Dordogne	127,629	Meurthe	89,880	Vaucluse	69,219
Doubs	54,121	Meuse	81,876	Vendée	99,926
Drôme	83,924	Morbihan	102,119	Vienne	93,445
Eure	128,279	Moselle	89,506	Vienne (Haute-)	61,865
Eure-et-Loir	84,935	Nièvre	81,224	Vosges	90,268
Finistère	108,374	Nord	263,750	Yonne	102,565
Gard	95,512	Oise	119,200		

Dans le tableau ci-après, nous avons classé les départements par ordre centésimal d'accroissement des maisons de 1860 à 1867; les annexions n'y figurent pas.

Seine	29.5	Indre-et-Loire	4.4	Aisne	2.9
Bouches-du-Rhône	12.3	Landes	4.4	Somme	2.9
Nord	11.4	Maine-et-Loire	4.3	Haute-Vienne	2.9
Gironde	8.2	Saône-et-Loire	4.3	Lot-et-Garonne	2.8
Hérault	8.0	Charente-Inférieure	4.2	Doubs	2.7
Vendée	7.9	Haute-Garonne	4.1	Eure-et-Loir	2.6
Seine-et-Oise	7.1	Haute-Loire	4.1	Haute-Marne	2.6
Allier	7.0	Seine-et-Marne	4.1	Seine-Inférieure	2.6
Gard	6.2	Gers	4.0	Ain	2.5
Loire-Inférieure	6.2	Mayenne	4.0	Puy-de-Dôme	2.5
Loir-et-Cher	6.1	Drôme	3.9	Corrèze	2.4
Cher	6.1	Ardèche	3.8	Côte-d'Or	2.4
Rhône	6.0	Sarthe	3.8	Côtes-du-Nord	2.4
Deux-Sèvres	5.9	Indre	3.7	Moselle	2.4
Loire	5.5	Bas-Rhin	3.7	Aube	2.2
Vaucluse	5.4	Morbihan	3.5	Meurthe	2.2
Isère	5.3	Yonne	3.5	Orne	2.2
Pyrénées - Orientales	5.1	Ardennes	3.4	Ariège	2.0
Haut-Rhin	4.9	Tarn	3.4	Aveyron	2.0
Nièvre	4.8	Dordogne	3.3	Marne	2.0
Loiret	4.7	Ille-et-Vilaine	3.2	Oise	1.9
Pas-de-Calais	4.7	Corse	3.1	Haute-Saône	1.8
Vienne	4.6	Vosges	3.1	Hautes-Pyrénées	1.7
Aude	4.4	Charente	3.0	Cantal	1.6
Finistère	4.4	Tarn-et-Garonne	3.0	Lot	1.5

Calvados. 1.4	Manche. 0.9	Basses-Pyrénées. 0.4
Eure. 1.3	Jura 0.8	Basses-Alpes — 1.2 ¹
Lozère. 1.2	Hautes-Alpes. 0.6	Var — 18.5
Meuse. 1.2	Creuse 0.5	

Les plus forts accroissements ont eu lieu généralement dans les départements qui ont la population la plus considérable. L'accroissement moyen ou pour la France entière a été de 6.1 p. 100.

Un seul département (Basses-Alpes) a moins de maisons en 1867 qu'en 1860. Sa population, il est vrai, a sensiblement diminué dans le même intervalle; mais nous allons voir que, dans un assez grand nombre de départements, le même phénomène a coïncidé avec un accroissement des maisons. Il faudrait donc en conclure, dès à présent, qu'il n'y a pas un rapport nécessaire, un rapport de cause à effet, entre l'augmentation des maisons et celle des habitants.

Quant à la diminution exceptionnelle constatée dans le Var, elle s'explique par la réunion de l'arrondissement de Grasse au nouveau département des Alpes-Maritimes.

Rapport entre l'accroissement des maisons et celui de la population. — S'il existait un rapport étroit et nécessaire entre l'accroissement des maisons et celui des habitants, les départements devraient se classer, au point de vue du mouvement de leur population, dans l'ordre indiqué par le tableau précédent. Or, nous allons voir qu'il n'en est pas toujours ainsi.

Accroissement p. 100 de la population de 1861 à 1866.
(Dates des deux derniers recensements.)

Seine. 10.10	Gard. 1.81	Moselle. 0.06
Bouches-du-Rhône 8.04	Aude. 1.77	Lozère 0.08
Nord 6.82	Creuse. 1.48	Charente 0.23
Finistère. 5.61	Marne 1.38	Basses-Pyrénées. 0.26
Allier. 5.53	Deux-Sèvres. 1.32	Charente-Inférieure. 0.31
Gironde 5.19	Ille-et-Vilaine. 1.31	Aube 0.32
Hérault. 4.36	Moselle 1.27	Ardèche 0.34
Pyrénées-Orientales. 4.25	Loiret 1.23	Côte-d'Or 0.36
Cher 4.09	Maine-et-Loire 1.20	Sarthe 0.54
Seine-et-Oise 4.02	Aveyron 1.02	Ariège 0.56
Loire 3.77	Vosges. 0.85	Ardennes. 0.68
Pas-de-Calais. 3.51	Vienne. 0.78	Drôme 0.75
Loire-Inférieure. 3.17	Isère. 0.63	Vaucluse 0.77
Saône-et-Loire. 3.07	Yonne 0.62	Puy-de-Dôme 0.82
Nièvre 3.00	Doubs 0.60	Cantal 1.05
Morbihan. 3.00	Seine-et-Marne. 0.59	Eure 1.06
Indre. 2.89	Tarn. 0.53	Gers 1.08
Haut-Rhin 2.81	Ain. 0.51	Savoie 1.22
Corse. 2.76	Indre-et-Loire 0.48	Lot-et-Garonne 1.23
Loir-et-Cher. 2.50	Seine-Inférieure 0.35	Calvados 1.26
Rhône 2.44	Corrèze 0.23	Meuse 1.27
Haute-Loire 2.33	Haute-Marne 0.23	Tarn-et-Garonne 1.54
Haute-Savoie. 2.29	Dordogne 0.20	Mayenne 1.95
Vendée. 2.22	Haute-Saône 0.16	Var 2.21
Alpes-Maritimes. 2.18	Jura 0.14	Lot 2.24
Haute-Vienne. 2.01	Eure-et-Loir 0.10	Basses-Alpes. 2.30
Haute-Garonne. 2.00	Aisne 0.07	Orne 2.51
Bas-Rhin. 1.97	Hautes-Pyrénées 0.03	Manche. 2.96
Landes 1.95	Somme 0.00	Hautes-Alpes. 3.16
Côtes-du-Nord. 1.95	Oise 0.03 ¹	Moyenne générale 1.82

1. Le signe — indique une diminution.
2. Les nombres qui suivent indiquent des diminutions.

En comparant les deux tableaux qui précèdent, on ne retrouve dans la série des 12 départements qui ont eu les plus fortes augmentations de population que 8 de ceux qui ont vu le nombre de leurs maisons s'accroître le plus rapidement; ce sont les suivants : Seine, Bouches-du-Rhône, Nord, Allier, Cher, Gironde, Hérault, Seine-et-Oise.

Quant à la série des 12 départements dont la population a le plus diminué de 1861 à 1866, elle n'a aucun rapport avec celle des départements dont les maisons se sont le moins rapidement accrues.

Si l'accroissement du nombre des maisons est le signe d'un accroissement de bien-être, on doit en conclure qu'une diminution de population n'est pas toujours, pour un pays comme pour une localité, un indice fâcheux, si elle correspond à un nombre croissant de maisons.

Nombre d'habitants par maison. — Ce nombre dépend évidemment de la dimension des maisons et doit être le plus élevé possible dans les départements qui ont le plus de grandes villes, les constructions de ces villes ayant généralement de vastes dimensions et de nombreux locataires.

Dans le tableau ci-après, les départements sont classés par ordre décroissant du nombre moyen d'habitants par maison, en 1866 :

Seine	19.6	Gard	4.5	Dordogne	3.9
Rhône	7.7	Jura	4.5	Drôme	3.9
Haut-Rhin	6.7	Haute-Loire	4.5	Lot	3.9
Finistère	6.2	Loire-Inférieure	4.5	Vaucluse	3.9
Bas-Rhin	6.1	Ain	4.4	Ardennes	3.8
Bouches-du-Rhône	6.0	Ariège	4.4	Loir-et-Cher	3.8
Loire	5.8	Creuse	4.4	Aube	3.7
Corse	5.7	Loiret	4.4	Gers	3.7
Doubs	5.5	Haute-Savoie	4.4	Maine-et-Loire	3.7
Landes	5.4	Seine-et-Oise	4.4	Meuse	3.7
Nord	5.4	Tarn	4.4	Puy-de-Dôme	3.7
Haute-Vienne	5.3	Côtes-du-Nord	4.3	Seine-et-Marne	3.7
Corrèze	5.1	Isère	4.3	Somme	3.7
Cher	5.0	Lozère	4.3	Tarn-et-Garonne	3.7
Moselle	5.0	Nièvre	4.3	Yonne	3.7
Basses-Pyrénées	5.0	Seine-Inférieure	4.3	Hautes-Alpes	3.5
Pyrénées-Orientales	4.9	Var	4.3	Charente	3.5
Hérault	4.9	Aude	4.2	Vienne	3.5
Morbihan	4.9	Gironde	4.2	Charente-Inférieure	3.4
Meurthe	4.8	Indre	4.2	Eure-et-Loir	3.4
Hautes-Pyrénées	4.8	Marne	4.2	Manche	3.4
Ardèche	4.7	Haute-Saône	4.2	Oise	3.4
Vosges	4.7	Mayenne	4.1	Sarthe	3.4
Alpes-Maritimes	4.6	Savoie	4.1	Calvados	3.3
Aveyron	4.6	Deux-Sèvres	4.1	Haute-Marne	3.3
Cantal	4.6	Vendée	4.1	Lot-et-Garonne	3.2
Haute-Garonne	4.6	Basses-Alpes	4.0	Indre-et-Loire	3.1
Pas-de-Calais	4.6	Ille-et-Vilaine	4.0	Eure	3.0
Saône-et-Loire	4.6	Aisne	3.9	Orne	3.0
Allier	4.5	Côte-d'Or	3.9	Moyenne générale	4.5

On constate ici les disparates, les anomalies apparentes les plus singulières. Si l'on rencontre le plus grand nombre de personnes par maison dans la Seine (Paris), le Rhône (Lyon), les Bouches-du-Rhône (Marseille), le Nord, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Loire qui comptent un grand nombre de villes industrielles, on est surpris de trouver, dans la même série, le Finistère, la Corse, les Landes et la Haute-Vienne.

Mais, d'un autre côté, on remarque que les départements qui ont le moins d'habitants par maison, figurent parmi ceux où se trouve le moindre nombre de grandes villes.

Il y a donc lieu de croire que le problème se complique de deux autres éléments : 1° le degré de densité des populations; 2° le nombre moyen des personnes par ménage ou famille. Mais la recherche du degré d'influence de ces deux éléments nous conduirait à des développements qui ne sauraient trouver leur place dans cette courte étude.

Nombre d'ouvertures (portes et fenêtres) par maison. — Le nombre moyen des ouvertures par maison s'est accru, en France, dans les proportions ci-après :

1822.	1831.	1835.	1846.	1856.	1866.
5.39	5.44	5.47	5.93	6.03	6.51

Le rapport p. 100 du nombre des maisons de 6 ouvertures et au-dessus, c'est-à-dire des constructions les plus importantes, au total des maisons, s'est accru dans les proportions ci-après :

1822.	1845.	1850.	1856.	1866.
27.16	29.07	30.22	30.69	32.63

Cet accroissement est significatif et n'a pas besoin de commentaire.

Le document suivant, qui fait connaître, par département, le rapport des maisons de 6 ouvertures et au-dessus au total des maisons en 1866, sera étudié avec intérêt, puisqu'en classant les départements dans l'ordre décroissant de ceux qui possèdent les maisons de la plus grande valeur, il donne jusqu'à un certain point la mesure du degré de leur bien-être.

Seine	89.42	Loiret	31.63	Haute-Vienne . . .	21.42
Haut-Rhin	68.13	Vaucluse	31.54	Finistère	21.40
Bas-Rhin	65.81	Jura	31.18	Hérault	21.40
Nord	63.02	Haute-Saône	30.34	Corrèze	21.28
Seine-Inférieure . . .	62.45	Meuse	38.31	Loir-et-Cher	20.83
Somme	59.90	Côte-d'Or	28.12	Sarthe	20.69
Eure	59.34	Eure-et-Loir	28.12	Vendée	20.52
Oise	57.57	Drôme	27.98	Loire-Inférieure . .	20.31
Doubs	54.99	Haute-Garonne . . .	27.90	Cher	20.12
Bouches-du-Rhône . .	53.24	Savoie	27.78	Cantal	20.00
Seine-et-Oise	53.16	Aude	27.30	Charente	20.00
Pas-de-Calais	53.12	Saône-et-Loire . . .	27.23	Nièvre	19.62
Marne	51.36	Orne	27.20	Vienne	19.28
Aisne	49.52	Yonne	26.39	Charente-Inférieure	19.16
Rhône	47.49	Ardèche	25.36	Haute-Loire	18.79
Moselle	46.15	Charente	25.00	Indre	18.24
Var	41.52	Allier	24.90	Lot-et-Garonne . . .	18.00
Aube	40.98	Indre-et-Loire . . .	23.95	Lozère	18.00
Loire	40.49	Ain	23.93	Dordogne	17.95
Landes	40.10	Corse	23.86	Tarn-et-Garonne . .	17.12
Calvados	39.43	Haute-Savoie	23.79	Gers	16.88
Ardennes	37.72	Hautes-Alpes	23.69	Lot	16.14
Basses-Pyrénées . . .	36.10	Manche	23.04	Ille-et-Vilaine . . .	14.75
Meurthe	35.86	Tarn	23.02	Deux-Sèvres	14.35
Alpes-Maritimes . . .	35.61	Basses-Alpes	22.96	Creuse	13.91
Gard	35.29	Hautes-Pyrénées . .	22.93	Puy-de-Dôme	13.68
Vosges	35.07	Haute-Marne	22.76	Morbihan	13.65
Seine-et-Marne	33.78	Aveyron	22.46	Pyrénées-Orientales	13.30
Gironde	33.03	Ariège	22.23	Côtes-du-Nord . . .	12.13
Maine-et-Loire	32.36	Mayenne	21.66		

A quelques exceptions près, ce sont les départements réputés le plus haut placés dans l'échelle de la richesse publique qui ont le plus de maisons à nombreuses ouvertures.

Toutefois, et en principe, le nombre et la dimension des maisons ne sauraient être considérés comme la mesure absolue du degré d'aisance; certains usages, comme celui (qui domine en Angleterre et dans ceux de nos départements le plus voisins de ce pays) de n'habiter, même dans les villes, que sa propre maison, le rapport des populations urbaines aux populations rurales (densité), enfin des différences, souvent très-considérables, dans le prix de la main-d'œuvre, des terrains et des matériaux, devant établir entre les divers départements, même à richesse égale, des écarts plus ou moins sensibles.

Maisons d'après le nombre des étages. — Les documents qui précèdent ne font connaître que les maisons d'après le nombre de leurs ouvertures. En 1856, 1861 et 1866, l'administration, à l'occasion du dénombrement de la population, a recensé les maisons d'après le nombre de leurs étages. Les nombres absolus des maisons, dans ces trois années, d'après les renseignements recueillis par les maires, diffèrent de ceux qui ont été fournis au ministère des finances par les agents des contributions directes; mais cette différence n'exerce pas d'influence notable sur les rapports relatifs au nombre des étages.

Les nombres et rapports ci-après, afférents aux années 1856 et 1861, ne comprennent pas le département de la Seine.

	1861.	P. 100.	Rapport de 1856.
Maisons ayant 1 rez-de-chaussée seulement	4,561,882	60.41	60.49
— — 1 rez-de-chaussée et 1 étage	2,273,253	30.10	29.44
— — — et 2 étages	548,080	7.26	7.92
— — — et 3 —	129,740	1.72	1.67
— — — et 4 —	26,634	0.35	0.34
— — — et plus de 4 étages	11,809	0.16	0.14
	<hr/> 7,551,398	<hr/> 100.00	<hr/> 100.00

En 1861, les maisons du département de la Seine se classaient d'après leur hauteur, conformément au tableau ci-après:

Maisons ayant 1 rez-de-chaussée seulement	11,542	14.15
— — 1 rez-de-chaussée et 1 étage	26,014	31.90
— — — et 2 étages.	12,602	15.45
— — — et 3 —	8,696	10.67
— — — et 4 —	8,297	10.18
— — — et au-dessus.	14,389	17.65
	<hr/> 81,540	<hr/> 100.00

Cette répartition est, comme on le voit, bien différente de celle que nous venons de constater pour l'ensemble des autres départements. Si, en effet, la Seine a presque autant de maisons à 1 étage, elle a 4 fois moins de maisons à simple rez-de-chaussée, 2 fois plus de maisons à 2 étages, 6 fois plus de maisons à 3 étages, 29 fois plus de maisons à 4 étages, et, enfin, 110 fois plus de maisons de plus de 4 étages.

Voici, pour la France entière, la même répartition en 1866 :

Maisons de 1 rez-de-chaussée.	4,531,022	58.00
— de 1 rez-de-chaussée et 1 étage	2,473,999	31.68
— — — et 2 étages.	591,138	7.57
— — — et 3 —	149,602	1.91
— — — et 4 —	35,828	0.46
— — — et au-dessus.	29,960	0.38
	<hr/> 7,811,549	<hr/> 100.00

Mode de couverture. — On a recensé, en 1856, 1861 et 1866, les maisons d'après le mode de couverture. Voici les résultats constatés, pour la France entière, en 1861 et 1866 :

	1861.	P. 100.	1866.	P. 100.
Maisons couvertes en chaume ou bardeaux . .	1,424,486	19.45	1,328,803	17.01
— — en tuiles, ardoises, zinc. .	6,148,452	80.55	6,482,746	82.99

En 1856, la proportion des maisons de la 1^{re} catégorie (département de la Seine non compris) était de 20.18 p. 100. Les diminutions constatées en 1861 et 1866 seraient un nouveau témoignage du progrès de la richesse publique si la substitution du chaume à la tuile n'avait été, dans plusieurs départements, le résultat des prescriptions de l'autorité.

Comparaisons avec l'étranger. — Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique de noms de pays, les résultats des recensements les plus récents en ce qui concerne le nombre des maisons et leur rapport à la population :

Angleterre (pays de Galles compris). — On y a recensé, en 1861 : 3,745,463 maisons habitées, 182,325 non habitées et 27,580 en construction ; en tout, 3,955,368. La même année, on y comptait 5.07 habitants par maison et 5.36 par maison habitée.

Autriche. — Le nombre total des maisons, habitées ou non, s'élevait, en 1857, à 5,728,975, et celui des habitants par maison, à 6.54.

Belgique. — En 1856, ce pays comptait 834,212 maisons habitées, et 34,377 non habitées ; en tout, 868,589. Le rapport des habitants aux maisons était de 5.21, et aux maisons habitées, de 5.43.

Écosse. — Il y a été dénombré, en 1861, 393,220 maisons habitées, 13,220 inhabitées et 3,224 en construction ; en tout, 409,664. Le nombre des habitants par maison était de 7.48 et de 7.79 par maison habitée.

France. — Ce pays possédait, en 1866 (d'après les recensements des maires), 7,811,549 maisons, dont 7,427,935 entièrement habitées, 176,550 partiellement, 207,064 entièrement inhabitées et 44,865 en construction. C'est 4.80 habitants par maison et 5.10 par maison habitée.

Hanovre. — En 1861, le nombre des maisons y était de 275,362, et le rapport des habitants aux maisons, de 6.89.

Hollande. — En 1859, on y a compté 542,395 maisons habitées, 52,045 non habitées, et 6,684 navires habités. Rapport des habitants aux maisons, 5.48 ; aux maisons et navires habités, 6.02.

Italie. — La population de ce pays habitait, en 1861, 3,313,470 maisons ; 379,702 étaient désertes. Chaque maison habitée abritait en moyenne 5.90 habitants.

Prusse. — L'ancien royaume de Prusse possédait, en 1864, 2,169,695 maisons, et 8.87 habitants par maison.

Saxe. — 236,416 maisons et 9.41 habitants par maison en 1861.

Suisse. — 346,327 maisons et 7.25 habitants par maison en 1860.

Les pays qui précèdent se classent, par ordre croissant, comme il suit, au point de vue du nombre des habitants par maison (habitée ou non).

France	4.80		Italie	5.90		Suisse	7.25
Angleterre	5.07		Autriche	6.54		Prusse	8.87
Belgique	5.21		Hanovre	6.89		Saxe	9.41
Hollande	5.48		Écosse	7.48			